N

Ruisseau de Moussy

Ruisseau de Vuret

Ruisseau des Montagny

Ruisseau de Grattelоup

Ruisseau du Seuty

Ruisseau des Bois

Ruisseau des Bois Ve

Ruisseau des Arcosses

Le Foron

Ruisseau du Creux

Ruisseau de Biolette

Ruisseau du Ferraty

Le Foron

Ruisseau des Maitres

Ruisseau des Chefnands

Le Foron

Ruisseau de la Combe

Ruisseau du Buisson Rond

Ruisseau de la Côte

Ruisseau de Quavilly

Ruisseau de Montagny

Ruisseau de Quavilly

Bief des Moulins de Vers Combe

Ruisseau de Lins

Le Foron

Ruisseau du Creux du Loup

Ruisseau de la Femme

Ruisseau du Vuarpan

Ruisseau du Biollay

Ruisseau du Chable

Ruisseau de la Femme

Ruisseau de la Femme

Ruisseau de la Grangette

Ruisseau du Chable

Ruisseau de la Femme

Ruisseau du Chable

Ruisseau de la Perriere

Ruisseau de chez les Verdels

Le Nant Guin

Ruisseau de Bossenay

Ruisseau de Chantemerle

Ruisseau

Ruisseau des Communs

Ruisseau des Chefnands

Ruisseau de chez les Roquets

Ruisseau de l'Uche

Ruisseau de Bossenay

Le Nant Guin

Ruisseau de chez Piettet

Ruisseau de Petale

Ruisseau des Clus Many

Ruisseau de Bachelaz

Le Nant Guin

Ruisseau de Biovege

Ruisseau de Quavilly

Recommandation :
Maintenir en état les boisements composant la ripisylve.

Recommandation :
Remettre en place un strate tailis dans les boisements.

Recommandation :
Mise en place de génie végétale afin de consolider les berges.

Recommandation :
Assurer un entretien régulier des ouvrages du réseau EP.

1 Travaux à réaliser :
Recalibrer le fossé.

2 La Crosaz Objectif: MOYEN TERME
- Redimensionnement du réseau EP de la route de la Crosaz et de la route de Reignier.
- Mise à ciel ouvert et redimensionnement de l'exutoire du bassin versant situé en aval de la RD n°102 (Rejet au ruisseau de la Femme).
(Cf. fiche technique EP n°2). TOTAL OPERATION: 117 450 € HT

Recommandation :
Assurer un entretien régulier des ouvrages du réseau EP.

1 Le Marais Nord Objectif: COURT TERME
- Mise en place de stabilisation des berges (pose d'enrochement bétonnés) sur le ruisseau du Creux du Loup - Alternative 1.
(Cf. fiche technique EP n°1). TOTAL OPERATION: 35 350 € HT

8 Travaux à réaliser :
Mise en conformité des dispositifs d'ANC.

Recommandation :
Régulier les débits à l'échelle du bassin versant (rétention à la parcelle, modification et déviation des BV à l'amont).

Recommandation :
Mise en place de génie végétale afin de consolider les berges.

Recommandation :
Respecter les reculs reglementaires vis-à-vis des cours d'eau.

Recommandation :
Régulier les débits à l'échelle du bassin versant (rétention à la parcelle, modification et déviation des BV à l'amont).

Recommandation :
Prévoir la mise en place d'éléments de collecte des EP (grilles, cunettes...) afin de capter les eaux de ruissellements de la voirie

3 Travaux à réaliser :
Définir et créer un exutoire pour la zone.

Recommandation :
Prendre des mesures de protection rapprochées contre les ruissellements et ou inondations (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de haies, de fossés/noues et tranchées drainantes en périphérie de la zone urbanisée).

2 Travaux à réaliser :
Création d'un piège à matériaux.

Recommandation :
Compenser l'imperméabilisation par l'aménagement de dispositifs de rétention/infiltration.

Recommandation :
Mise en place d'une tranchée drainante ou d'un fossé en amont et / ou en aval des futures constructions.

7 Travaux à réaliser :
Définir un axe d'écoulement à moindre dommage.

Recommandation :
Préserver l'axe d'écoulement de toute construction.

6 Travaux à réaliser :
Création d'un ouvrage de dissipation de l'énérgie.

5 Travaux à réaliser :
Déplacer le point de rejet.

Recommandation :
Revoir la pente du tracé.

4 Travaux à réaliser :
Reprendre l'ouvrage d'entonnement.

Recommandation :
Conforter les ouvrages de stabilisation du lit du cours d'eau (seuil, piège à matériaux).

Recommandation :
Prévoir la mise en place d'éléments de collecte des EP (grilles, cunettes...) afin de capter les eaux de ruissellements de la voirie

Recommandation :
Eviter toutes constructions ou dépôts de matériaux au sein de la zone.

Recommandation :
Retirer les embâcles et les dépôts de matériaux et déchets du lit mineur du cours d'eau.

Recommandation :
Mise en place d'une tranchée drainante ou d'un fossé en amont et / ou en aval des futures constructions.

Recommandation :
Compenser l'imperméabilisation par l'aménagement de dispositifs de rétention/infiltration.

Recommandation :
Prévoir la mise en place d'éléments de collecte des EP (grilles, cunettes...) afin de capter les eaux de ruissellements de la voirie

Echelle
0 125 250 m

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de Pers-Jussy

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"

SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES

Propositions de travaux et recommandations

Planche Ouest

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4
"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :
- Ø 800 BA
- Réseau EP public
- Fossé
- Ruisseau
- Fossé bétonné
- Caniveau, cunette
- Branchement EP
- Bassin de rétention

Divers :
- Contour PLU
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Mise à jour du bâti / bâti futur
- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide (Observation de terrain NICOT 2017)
- Ruissellements et divagations
- Bassin
- Thalweg
- Secteur présentant un dysfonctionnement

Travaux:
- Travaux à réaliser — Propositions de travaux définies pour les secteurs d'étude prioritaires
- Travaux — Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'ouverture à l'urbanisation de SPU
- Recommandations — Recommandations
- Travaux futur à court, moyen et long terme
- Réseau à créer proposé dans le cadre du SGEP
- Caniveau à créer proposé dans le cadre du SGEP
- Enrochements libres à créer dans le cadre du SGEP
- Enrochements bétonnées à créer dans le cadre du SGEP
- Regard E.P. à créer dans le cadre du SGEP
- Regard grille E.P. à créer dans le cadre du SGEP

Emprise réelle du plan :

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date 28 mars 2019 approuvant le PLU de la commune de Pers - Jussy.

Le Maire

Tvx n°	Nature des travaux	Objectif	Coût de réalisation
1	Redimensionnement du réseau EP de la route de la Crosaz et de la route de Reignier. Mise à ciel ouvert et redimensionnement de l'exutoire du bassin versant situé en aval de la RD n °102 (rejet au ruisseau de la Femme).	Court terme	117 450 € HT
2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose d'enrochements bétonnés - **Alternative 1**	Court terme	35 350 € HT
2.1	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose de gabions - **Alternative 2**	Court terme	35 900 € HT
2.2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose de caissons végétalisés - **Alternative 3**	Court terme	39 950 € HT
		TOTAL GLOBAL:	152 800 € HT

Date : 22 Mars 2019
Echelle : 1/5 000
Fichier : TRX_Pers_Jussy_SGEP_2017.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cosslopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT